



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Toulouse, le 25 OCT. 2019

Direction des services du Cabinet et des
sécurité
Service des politiques de sécurité et de
prévention

Affaire suivie par : Alexandre DERRÉ
Téléphone : 05.34.45.34.21
Télécopie : 05.34.45.39.36
Courriel : alexandre.derre
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne

A

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Haute-Garonne

Objet : agrément des agents de sécurité habilités à exercer des missions sur la voie publique.

Pièce jointe : formulaire de renseignements relatifs à la manifestation.

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, des mesures de vigilance et de protection adaptées aux manifestations sur la voie publique doivent être mises en œuvre.

Le niveau élevé de la menace terroriste nécessite de renforcer collectivement la sécurité des rassemblements de personnes en tenant compte notamment des mesures de contrôle d'accès, de surveillance interne et externe et de la sensibilisation du public et du personnel.

Lors de manifestation sur la voie publique, l'organisateur d'évènement souhaitant disposer d'agents de sécurité sur la voie publique doit déposer un dossier en lien avec la société de sécurité auprès des services de la préfecture.

En effet, conformément à l'article L613-1 du code de la sécurité intérieure, à titre exceptionnel, les agents de sécurité peuvent être autorisés, par le représentant de l'État dans le département, à exercer sur la voie publique des missions, même itinérantes, de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont ils ont la garde.

Ce dossier doit être constitué des pièces suivantes :

- lettre de demande d'autorisation de la société de gardiennage faisant figurer le nom de l'organisateur, le cadre de la manifestation, les lieux précis à surveiller et les dates et heures pour lesquelles la prestation est sollicitée ;
- plan de situation précisant le périmètre d'intervention des agents ;
- copie de l'agrément délivré par le CNAPS autorisant la société de gardiennage à exercer. Ce document sera également demandé pour les sociétés sous-traitantes éventuellement appelées à intervenir sur le site ;

- copie de l'agrément délivré par le CNAPS au gérant de la société de gardiennage ;
- extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- liste des agents de sécurité appelés à intervenir sur site (nom, prénom, date et lieu de naissance obligatoire pour chaque agent) et copie de leurs cartes professionnelles les autorisant à exercer l'activité de surveillance et de gardiennage pour la société de sécurité directement concernée et pour chacune des sociétés sous-traitantes ;
- un justificatif d'identité de chaque agent (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) ;
- planning détaillé couvrant l'ensemble de la durée d'intervention et précisant la catégorie d'agent (agent de sécurité ou agent maître chien) ;

Les dossiers complets doivent être adressés au **moins quinze jours** avant la date de la manifestation à :

Préfecture de Toulouse
Direction des Services du Cabinet et des sécurités
Service des politiques de sécurité et de prévention
Pôle police administratives
1, place Saint-Étienne
31038 Toulouse cedex 9
Tél : 05 34 45 34 21
ou par courriel à : alexandre.derre@haute-garonne.gouv.fr

Après examen du dossier complet et avis favorable, il est adressé au demandeur un arrêté préfectoral d'agrément des agents de sécurité habilités à exercer des missions sur la voie publique.

Je vous prie de bien vouloir sensibiliser vos services à la bonne prise en compte des mesures de sécurité inhérentes à l'organisation d'événements dans votre commune.

Le préfet

Etienne GUYOT





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA MANIFESTATION à remplir par l'organisateur

Nom de l'événement :

Lieu de l'événement :
.....

Dates :

Horaires (inclure l'ensemble de la prestation, y compris le montage et le démontage éventuel s'il est gardienné) :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ORGANISATEUR

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone (fixe/mobile) :

Mail :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIÉTÉ DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Joindre impérativement la copie du bon de commande et le planing détaillé des agents pour toute la durée de la manifestation.

Dénomination sociale(s) :

Nom du (des) responsable :

Téléphone (fixe/mobile) :

Mail :

Nombre d'agents de sécurité :

Nombre d'agents cynophile :

Type de demande : surveillance et gardiennage sur la voie publique
 Palpations de sécurité

Fait à, le

Signature de l'organisateur

Le présent imprimé dûment renseigné, accompagné des documents demandés, devra être adressé **au moins quinze jours** avant la date de l'événement à la préfecture de la Haute-Garonne.